

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

DOSSIER SUIVI PAR : NATHALIE MARCELLE  
NOS REFERENCES : FB/NM/N°26 / M4 / 22  
VOS REFERENCES :

Lettre RAR

OBJET : Saisine de l'Autorité environnementale pour une demande d'examen au « cas par cas » relative à une évaluation environnementale – Zonage d'Assainissement d'Ozair la Ferrière

Monsieur,

J'ai l'honneur de consulter pour avis la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en tant qu'autorité environnementale, en application de l'article R-122-18 du code de l'environnement.

Cette consultation concerne une demande d'examen au cas par cas pour le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune d'Ozair la Ferrière.

La présente consultation fait référence au document d'enquête de zonage ci-joint. Ce document a été établi à l'issue de l'étude de Schéma directeur d'Assainissement, dont les rapports sont annexés à notre demande.

Nous vous confirmons notre engagement dans la mise en place des gestions des eaux pluviales telles qu'évoquées dans les éléments ci-joints.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**JEAN-FRANÇOIS ONETO**  
**MAIRE D'OZOIR-LA-FERRIERE**

**A**

**Département Evaluation Environnementale**  
**Service Connaissance et Développement**  
**Durable**  
**12 cours Louis Lumière**  
**94307 VINCENNES cedex**

**A l'attention de M. Médhy BROUSSILLON**  
**Adjoint au chef de département**

Ozair-la-Ferrière, le 7 février 2022

LE MAIRE,

JEAN-FRANÇOIS ONETO

